

PANTALON DE PLUIE EVERGLADES

EN ISO 20471 (2013)



EN 343 + A1 (2007)



INTEMPERIES

FICHE PRODUIT



Les + produits



EN ISO 20471 Classe 2 :
bandes rétro réfléchissantes microbilles de 7 cm.



2 passe-mains et ceinture élastiquée.



Fermeture bas de jambes par boutons pressions.



Face

Dos

Référence

■ PANTAEVERG1JF

■ PANTAEVERG1OF

■ PANTAEVERG1RF

Entretien



Taille

S / M / L / XL / XXL / XXXL

EN OPTION



BRETELLES
ZZZZZBRETELAST

DESCRIPTIF DU PRODUIT

- Doublure fixe taffetas.
- Coutures entièrement étanchées.
- Bas de jambes ajustable par boutons pressions.
- Deux passe-mains.
- Ceinture élastiquée.
- Deux bandes rétroréfléchissantes microbilles de 7 cm (S, M, L) ou de 6 cm (XL, XXL, XXXL) cousues.
- 4 passants auto-agrippants cousus sur la ceinture du pantalon pour la fixation de bretelles amovibles.

MATIÈRES PREMIÈRES

TISSU EXTERIEUR

- Tissu Wovetex 150 imper-respirant avec une enduction PU. Poids : 150 g/m².

DOUBLURE

- Doublure taffetas 100% polyester. Poids : 60 g/m².

TISSU RETROREFLECHISSANT

- Tissu rétroréfléchissant microbilles certifié EN ISO 20471.

STOCKAGE

Le pantalon de pluie EVERGLADES est conditionné dans un emballage individuel transparent.
Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière.

ENTRETIEN

L'entretien s'effectue par lavage à 40°C.
Le chlorage, le repassage, le nettoyage à sec et le séchage en tambour sont interdits.



CONFORMITÉ ET ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

La conformité aux exigences essentielles listées dans l'annexe II de la Directive 89/686, paragraphes 1.1 – 1.2 – 1.3 – 1.4 – 2.2 – 2.13 – 3.7, a été vérifiée en utilisant les normes harmonisées suivantes :

- **EN ISO 13688 (2013)** pour les vêtements de protection - exigences générales.
- **EN ISO 20471 (2013)** pour les vêtements de signalisation à haute visibilité.
- **EN 343 (2003) + A1 (2007)** pour la protection contre la pluie.

L'attestation d'examen CE de type a été attribuée par Centexbel au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

PANTAEVERG
N° 033/2015/0263